



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 décembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20251205-D20250016710-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 26

de Votants : 36

Dont vote par procuration : 10

Abstention : 2

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.00167/2025 du 05/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 28 novembre 2025, sous la présidence de **M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, 1er adjoint au Maire**.

Etaient présents : (26)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (13)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (10)

Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI, M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, M. Djamaidine HAIDAR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, Mme Nourainya LOUOUFI (3ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Hamidani MZE MOGNE, M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Inayatie KASSIM, M. Abdilwahedou SOUMAILA (Maire) donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED, Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA, Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Dhoimrat HALIDI, M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA, M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Anassi ALI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

OBJET :

NPNRU Kawéni :
Attribution de parcelle de
relogement dans le cadre
de l'opération îlots de
respiration

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 15/12/2025 que la convocation avait été faite le 28/11/2025.

Le Maire.

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) de Kawéni, la ville de Mamoudzou engage une politique de relogement à destination des propriétaires de bâti situés sur du foncier communal impacté par les opérations de restructuration urbaine ;

Considérant que parmi les opérations prioritaires, les opérations « Ilot de respiration – Mosquée du Vendredi » et « ilot de respiration – Mosquée Lazérévouni » nécessitent la démolition de plusieurs constructions ;

Considérant que les propriétaires du bâti, identifiés comme occupants, ont été orientés, après étude de leur situation par la Commission d'Attribution Habitat Innovant (CAHI), vers une solution de relogement en accession sociale à la propriété ;

Considérant que deux nouveaux ménages, viennent se rajouter deux premiers qui ont accepté cette proposition en signant un protocole d'attribution accession social CAHI :

- M. Younoussa MIKITADI (mosquée vendredi) – protocole d'attribution accepté ;
- M. Abdou Salami SAID (mosquée Lazérévouni) – protocole d'attribution accepté ;
- Mme Roucaya AHAMADI (mosquée vendredi) – protocole d'attribution déjà accepté (**délibération n°2025.00141**) ;
- Mme Djamilia MOHAMED (mosquée vendredi) – protocole d'attribution déjà accepté (**délibération n°2025.00141**) ;

Considérant qu'il sera procédé à la cession d'un lot à bâtir communal, situé au sein du périmètre de l'opération « Mosquée du vendredi » et « mosquée Lazérévouni », au bénéfice de chacune de ces nouveaux attributaires ;

Considérant que les lots attribués au titre de l'accession sociale peuvent être cédés à un coût réduit, limité aux seuls frais d'enregistrement, conformément à l'intérêt général attaché au relogement et aux engagements du NPNRU ;

Considérant que le lot destiné à l'association de la Mosquée du vendredi sera cédé au prix France Domaine ;

Considérant que les conditions d'usage imposées aux attributaires sont les suivantes :

- Obligation d'occuper le logement en résidence principale durant cinq ans ;
- Dépôt d'un permis de construire et travaux dans les trois ans suivant l'acquisition ;
- Instruction éventuelle des aides de la DEALM, sans garantie de la Ville ;
- Respect des conditions fixées dans les protocoles CAHI et dans les protocoles d'indemnisation valant éviction ;
- Les validations de la direction rénovation urbaine ;

Considérant que la cession est conditionnée à la signature du protocole d'indemnisation valant éviction ainsi que du protocole d'attribution d'accession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'autoriser la cession des trois lots de 50 m² situés dans le périmètre de l'opération « Mosquée du vendredi » à :

- Mme Roucaya AHAMADI,
- Mme Djamilia MOHAMED,
- M. Younoussa MIKITADI,

Article 2 : d'autoriser la cession du lot de 50 m² situé dans le périmètre de l'opération « Mosquée Lazérévouni » à M. Abdou Salami SAID.

Article 3 : d'autoriser la cession du lot de 50 m² destiné à l'association de la Mosquée du vendredi, au prix fixé par l'évaluation de France Domaine.

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document relatif à la bonne exécution de la présente délibération.

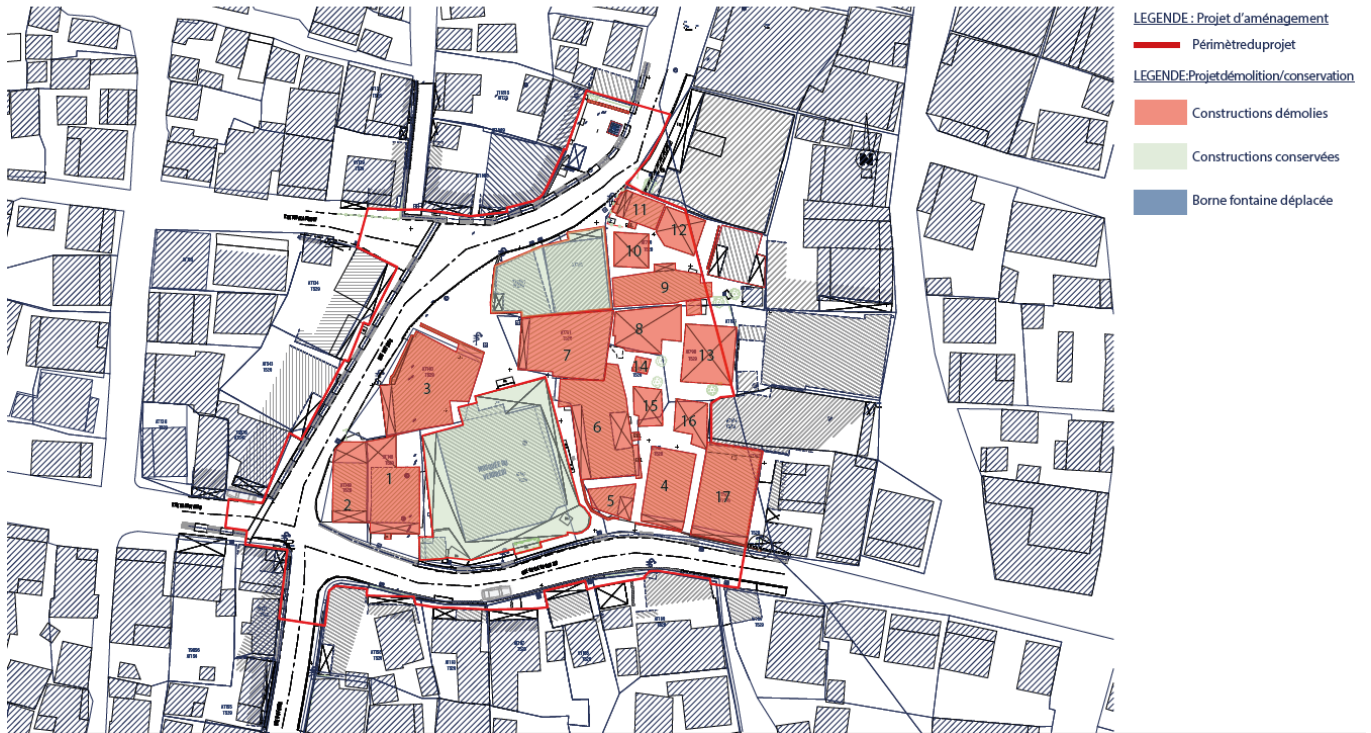
Fait à Mamoudzou, le 11/12/2025

Le Maire

Abstention (2) : M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, M. Djamaldine HAIDAR
Contre (0) :

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MOSQUÉE DU VENDREDI A KAWENI

ANNEXE : PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS À DÉMOLIR OU À CONSERVER



- LEGENDE : Projet d'aménagement
- Périmètre du projet
- LEGENDE : Projet de démolition / conservation
- Constructions démolies
 - Constructions conservées
 - Borne fontaine déplacée

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
MAI 2024

LIBÉRATION FONCIÈRE ET AMÉNAGEMENT DE PLACES PUBLIQUES - KAWENI VILLAGE

PLACE DE LA MOSQUÉE DU VENDREDI
PAGE 27

MAITRISE D'OUVRAGE :
COMMUNE DE MAMOURZOU
BP01 - BOULEVARD MAJRI SELEMANI
57000 MAMOURZOU - MAYOTTE
E.ELIDJ@MAMOURZOU.YT

MAITRISE D'ŒUVRE :
JULIEN BELLER ARCHITECTE
13041
5 RUE DE LA COLONNE
97600 TSONGON - MAYOTTE
C. CHEYSIAL ATTILA@GMAIL.FR

BARAPPA
13041
5 RUE DE LA COLONNE
97600 TSONGON - MAYOTTE
CHEYSIAL ATTILA@GMAIL.FR

TOPONYMY
CS, LES CIRIPIERIERS I
TSONGONZOU II SYRODO
PIERREV@TOPONYMY.FR

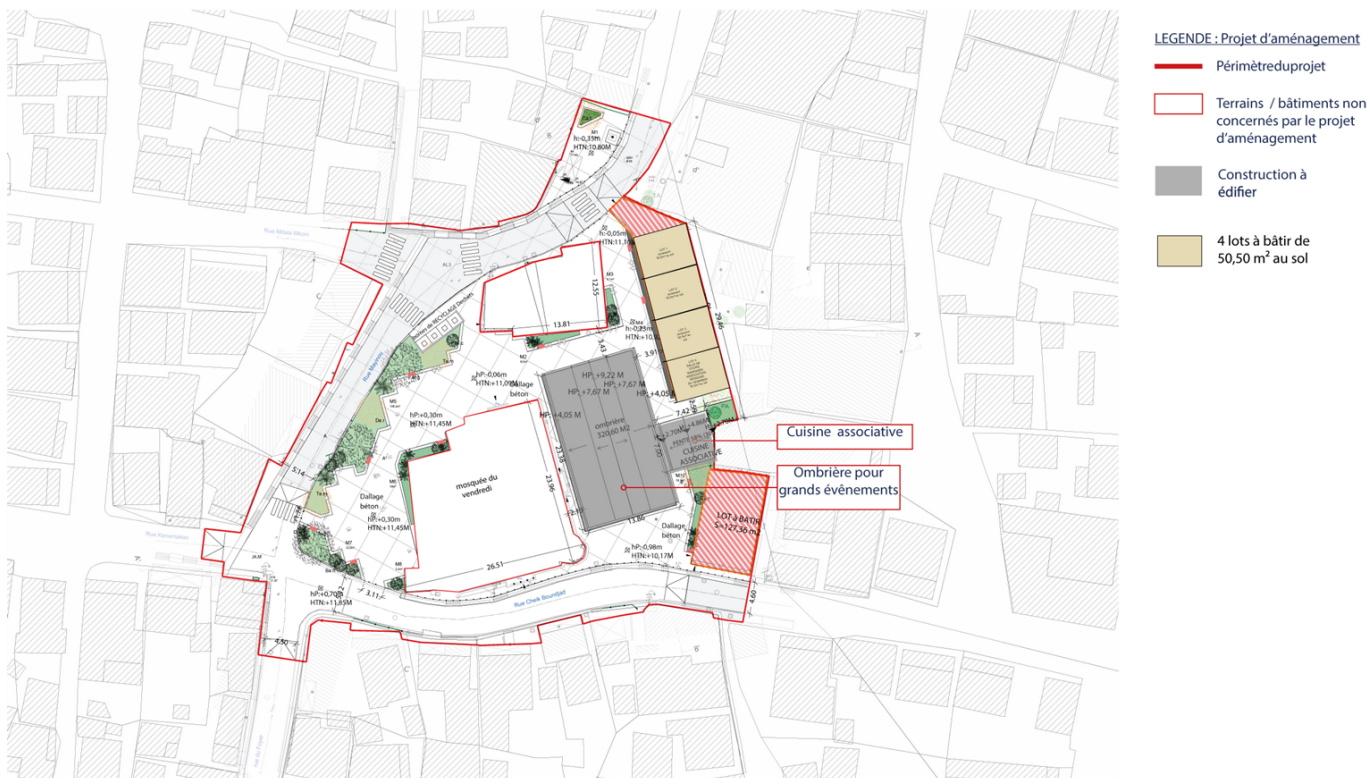
ETG
BP 04 97600
SICHENIM - MAYOTTE
BASTIEN.NIDOLLET@ETG576.FR

ALBERTACO
99 RUE STALLINGERAD
97100 MONTREUIL
M.SERRES@ALBERT-AND-GB.FR

A3 N
ECH: 1/500

PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS A DEMOLIR OU A CONSERVER

PLAN MASSE DES CONSTRUCTIONS A ÉDIFIER OU MODIFIER



- LEGENDE : Projet d'aménagement
- Périmètre du projet
 - Terrains / bâtiments non concernés par le projet d'aménagement
 - Construction à édifier
 - 4 lots à bâtir de 50,50 m² au sol

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MOSQUÉE DE LAZEREVOUNI A KAWENI

ANNEXE : PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS À DÉMOLIR OU À CONSERVER



- LEGENDE : Projet d'aménagement**
- Périmètre du projet
- LEGENDE:Projetdémolition/conservation**
- Constructions démolies
 - Constructions conservées
 - Borne fontaine déplacée

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
JANVIER 2024

LIBÉRATION FONCIÈRE ET AMÉNAGEMENT DE PLACES PUBLIQUES - KAWENI VILLAGE

PLACE DE LA MOSQUÉE DE LAZEREVOUNI
PAGE 32

MAITRISE D'OUVRAGE : COMMUNE DE MAMOUZOU
BP01 - BOULEVARD HALDJI SELEMANI
57000 MAMOUZOU - MAYOTTE
F.ELODIE@MAMOUZOU.YT

MAITRISE D'OEUVRE : JULIEN BELLER ARCHITECTE
LEBAI
5 RUE DE LA COLOMBE
97500 TONGONI - MAYOTTE
JULIEN.BELLER@GMAIL.FR

ARCHITECTE D'INTERIEUR : HARAPPA
5 RUE DE LA COLOMBE
97500 TONGONI - MAYOTTE
CHRYSSAL.ATTILA@GMAIL.FR

TOPONYMY : C3, LES CIRQUELIERS I
TSOUNDOUZI II 57600
PIERRE@TOPONYMY.FR

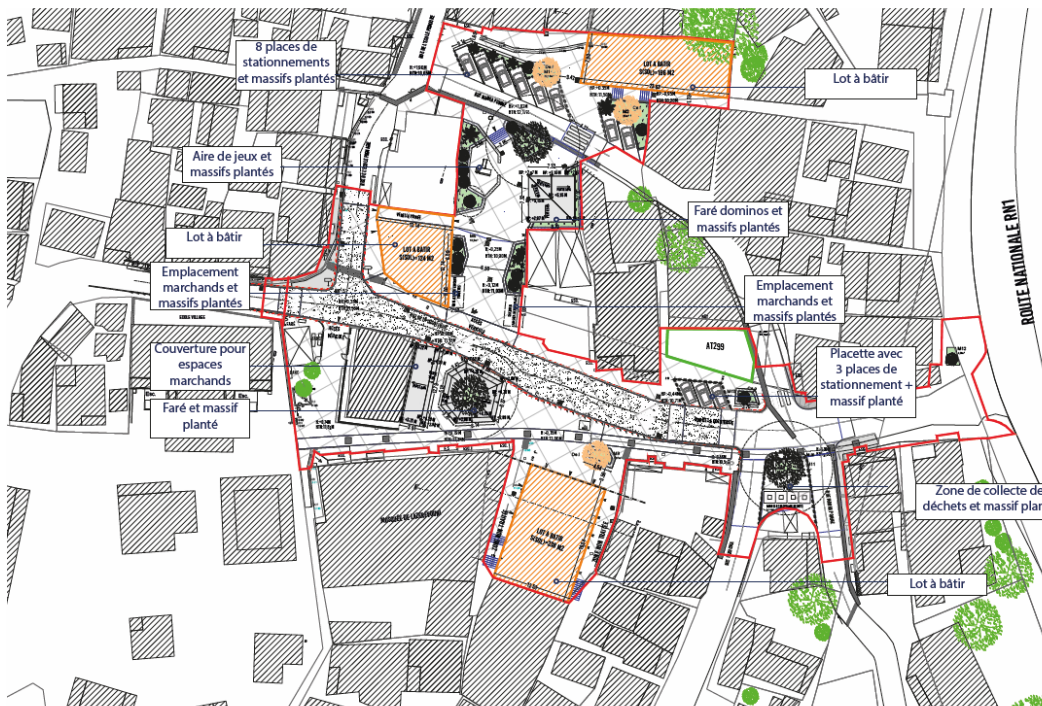
EIG : BP 58 97600
SEMENI - MAYOTTE
BASTIEN.MIDDLEY@EIG976.FR

ALBERTACO : 99 RUE STALINERAD
97100 MONTREUIL - MAYOTTE
M.SERRES@ALBERT-AND-CO.FR

A3 N
ANNEXE A1
PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS A DEMOLIR OU A CONSERVER
ECH: 1/500

Hauteur projet = 0.00m correspond à la hauteur NGM +11,15m.

PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET _ PLAN MASSE



- LEGENDE : Projet d'aménagement**
- Périmètre du projet
 - Périmètre lots à bâtir (terrains à aménager)
 - Terrains / bâtiments non concernés par le projet d'aménagement
- LEGENDE:Projetd'aménagementpaysager**
- Plantations maintenues
 - Plantations créées

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
JANVIER 2024

LIBÉRATION FONCIÈRE ET AMÉNAGEMENT DE PLACES PUBLIQUES - KAWENI VILLAGE

PLACE DE LA MOSQUÉE DE LAZEREVOUNI
PAGE 8

MAITRISE D'OUVRAGE : COMMUNE DE MAMOUZOU
BP01 - BOULEVARD HALDJI SELEMANI
57000 MAMOUZOU - MAYOTTE
F.ELODIE@MAMOUZOU.YT

MAITRISE D'OEUVRE : JULIEN BELLER ARCHITECTE
LEBAI
5 RUE DE LA COLOMBE
97500 TONGONI - MAYOTTE
JULIEN.BELLER@GMAIL.FR

ARCHITECTE D'INTERIEUR : HARAPPA
5 RUE DE LA COLOMBE
97500 TONGONI - MAYOTTE
CHRYSSAL.ATTILA@GMAIL.FR

TOPONYMY : C3, LES CIRQUELIERS I
TSOUNDOUZI II 57600
PIERRE@TOPONYMY.FR

EIG : BP 58 97600
SEMENI - MAYOTTE
BASTIEN.MIDDLEY@EIG976.FR

ALBERTACO : 99 RUE STALINERAD
97100 MONTREUIL - MAYOTTE
M.SERRES@ALBERT-AND-CO.FR

A3 N
PA 4
PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET
ECH: 1/500

Fait à Mamoudzou, le 11/12/2025

Le Maire

Abstention (2) : M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, M. Djamaldine HAIDAR
Contre (0) :